

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION EN MEUBLEE DE TOURISME

### Entre les parties

La SAS Château Saint Laurent  
Le Plantey  
33112 SAINT LAURENT MEDOC

Représentée par Monsieur Jean BERNARD  
Ci-après dénommé le « **Bailleur** »,

Et le preneur, pouvant user raisonnablement du bien loué,  
Ci-après dénommé le « **Locataire** »,

#### 1. Désignation du bien loué

Un logement meublé au Château Saint Laurent, sis Le Plantey, 33112 SAINT LAURENT MEDOC, pour un prix et une durée convenue entre les parties lors de la réservation effectuée par le Locataire.

#### 2. Jouissance du bien

Le Locataire est astreint à faire un usage paisible du logement. Toute fête ou évènement festif non autorisé par le Bailleur est strictement interdit.

Le Locataire occupera le logement à sa convenance et sous réserve de respecter la destination des lieux loués, les dispositions des présentes conditions générales, en veillant à ne pas causer de troubles anormaux de voisinage.

Le Locataire respectera le nombre de personnes maximum pouvant entrer dans les lieux, conformément à la description du logement. Le Locataire est responsable devant le Bailleur du comportement de ses invités.

Les animaux ne sont pas acceptés dans la location.

#### 3. Avis aux fumeurs :

Il est strictement interdit de fumer dans les espaces intérieurs.

En cas d'odeur de cigarette dans le logement, les frais pouvant être liés au traitement de l'air visant à supprimer les odeurs de tabac seront intégralement refacturés au Locataire.

Les mégots de cigarettes à l'extérieur doivent être ramassés.

#### 4. Remise des clés

Le Bailleur remettra au Locataire les clés du logement lors de l'entrée dans les lieux.

A défaut, par exemple en cas d'arrivée tardive, les clefs seront placées dans une boîte à clef dont le code sera communiqué par le Bailleur au Locataire. Le Locataire s'engage à ne diffuser à aucun tiers, sur aucun support ou média, le code qui lui aura été communiqué et qui sera à usage unique, pour la durée de la location.

Arrivée : L'arrivée se fera à partir de 16h00, le premier jour de la location.

Départ : Le Locataire s'engage à libérer les lieux au plus tard à 10h00 le dernier jour de la location. Le Locataire informe le Bailleur de son heure de départ afin de prévoir les modalités de remise des clefs. Un état des lieux de sortie sera réalisé contradictoirement.

#### 5. État des lieux et inventaire

Si l'état des lieux contradictoire et l'inventaire d'entrée sont réalisés par le Bailleur seul et remis au Locataire lors de son entrée dans le logement, ceux-ci seront contestables par le Locataire dans un

délai de 48 heures suivant l'entrée dans le logement. A défaut de contestation par le Locataire dans ce délai de 48 heures, l'état des lieux et l'inventaire réalisés par le Bailleur et communiqués au Locataire à son entrée dans les lieux seront réputés acceptés sans réserve par le Locataire.

A défaut d'état des lieux et/ou d'inventaire à la fin de la location ou si le Locataire établit seul l'état des lieux et/ou l'inventaire à la fin de la location, l'absence de contestation par le Bailleur dans les 48 heures suivant la fin de la location vaudra restitution des lieux en bon état et/ou inventaire complet.

Le Bailleur pourra décider, lors de la remise des clés au Locataire, de réaliser une brève vidéo, valant état des lieux d'entrée, en présence du Locataire. Les enregistrements pourront être exploitées, authentifiées et consignés par tous moyens à disposition du Bailleur en cas de dégradations ou plus généralement d'incidents et ce à des fins de recours.

## **6. Obligation du Locataire**

- Le Locataire répondra des dégradations et pertes qui pourraient survenir pendant la durée du contrat dans les locaux dont il a la jouissance exclusive et ce sans limitation de montant ;
- Si des objets figurant à l'inventaire sont brisés ou détériorés, le Bailleur pourra réclamer au Locataire un montant équivalent à leur valeur de remplacement ;
- Le Locataire devra éviter tout bruit de nature à gêner les voisins, notamment ceux émis par les appareils de radio, télévision et autres ;
- Le Locataire ne pourra exercer aucun recours contre le Bailleur en cas de vol et déprédations dans les lieux loués ;
- Le Locataire ne pourra s'opposer à la visite des locaux si le Bailleur ou son mandataire en font la demande.

## **7. Annulation**

Conditions d'annulation strictes, le montant total du séjour est dû à la réservation.

## **8. Surveillance vidéo**

Les parties communes sont équipées d'un dispositif de vidéo surveillance. La surveillance n'est pas active, en temps réel, mais les enregistrements vidéo pourront être utilisés en différé et ce uniquement dans des cas précis et notamment en cas d'accident, de suspicion d'incivilité, dégradations, de non-respect du règlement et de tous troubles pouvant survenir ayant entraînés un préjudice pour l'établissement ou pour les autres résidents. Les données sont stockées pendant 15 jours et seront ensuite effacées, en l'absence de faits générateurs énoncés ci-dessus.

## **9. Eco responsabilité**

Vous séjournez au milieu d'un vignoble cultivé en certification bio. Nous attachons une grande importance à notre environnement et vous encourageons à faire de même. Votre logement est équipé d'ampoule à led, de très faible consommation, d'économiseur d'eau et de divers dispositifs visant à réduire votre impact sur l'environnement tout au long de votre séjour.

La climatisation est l'équipement le plus énergivore. Notre système de climatisation VRV réduit votre consommation d'énergie en optimisant les performances saisonnières à l'aide d'unités intérieures et extérieures de haute efficacité ainsi que de commandes de gestion intelligente de l'énergie. Elle peut être enclenchée à partir d'une température intérieure de 23°C.

N'utilisez la climatisation uniquement quand nécessaire !

Afin de limiter la chaleur dans votre logement, il est recommandé de :

- Fermer les volets ou baisser les stores pendant la journée,
- Fermer les fenêtres lorsque la température extérieure est supérieure à la température intérieure.

A l'inverse, la nuit, quand les températures sont au plus bas, ouvrir les fenêtres, afin de créer des courants d'air.

Veillez svp à ne pas laisser la climatisation fenêtre ouverte ainsi qu'à l'éteindre en cas d'absence temporaire.

## **10. Conditions de départ**

Les frais de ménage ne sont pas facturés par le Preneur au Locataire. Ceci est conditionné, à la remise des clés, à ce que le Locataire remette au Bailleur un logement dans un état de propreté satisfaisant :

- Les poubelles doivent être triées et vidées dans les bacs situés dans la cour près du grand portail.
- La vaisselle doit être lavée. Pensez à faire tourner le lave-vaisselle avant votre départ.

**CHATEAU SAINT LAURENT**

S.A.S au capital de 2.300.000 €

SIREN 920 283 413 ■ RCS Bordeaux

Le Plantey – 33112 SAINT LAURENT MEDOC

Tel : 06. 62. 65. 00 47

TVA : FR 70920283413

- Les sols doivent être propres et aspirés
- Merci de signaler tout matériel cassé ou défectueux afin que nous puissions en assurer le remplacement pour le locataire suivant.

### 11. Élection de domicile

Pour l'exécution des présentes, le Bailleur et le Preneur font élection de domicile dans leurs domiciles respectifs. Toutefois, en cas de litige, le tribunal du domicile du Bailleur sera seul compétent. Le présent contrat est soumis à la loi française et tout litige ou différend qui pourrait naître entre les parties à l'occasion de l'interprétation, de l'exécution ou de la résiliation du présent contrat relèvera de la compétence du tribunal de BORDEAUX (33000), France.

### 12. Champs d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation s'appliquent, portées à la connaissance du Locataire par tout moyen, sans restriction ni réserve, à l'ensemble des séjours au Château Saint Laurent.

## ESPACE SPA / FITNESS

### Règlement spécifique

L'espace SPA / FITNESS est à la disposition des résidents. Aussi, veuillez laisser ce lieu dans l'état dans lequel vous l'avez trouvé. Profitez de ces instants de calme et de détente sous réserve des quelques règles énoncées ci-dessous.

#### Accès à l'espace spa / fitness :

Ouverture de 10h00 à 19h00

Pour des raisons de sécurité, les enfants ne sont pas autorisés à pénétrer dans l'espace spa / fitness, même avec la présence d'un parent à leurs côtés. L'établissement décline toute responsabilité en cas d'accident.

#### Règles d'usage :

- **Espace non-fumeur**
- **Veuillez svp vous déchausser en entrant**
- **Verres, boissons et produits alimentaires interdits (bouteille d'eau autorisée)**
- **Veiller à ne pas créer de nuisances sonores**
- **Respecter le calme et la propreté du lieu**

#### Jacuzzi / bassin de nage :

- Déplacement en peignoir de bain et chaussons
- Douche obligatoire avant d'entrer dans le jacuzzi
- Ne pas plonger – pas de jeux aquatiques
- Ne pas faire de projection d'eau

#### Sauna :

L'utilisation du sauna est sous la seule responsabilité de l'utilisateur. Une utilisation prolongée, au-delà de 20 minutes est déconseillée. Le sauna est fortement déconseillé aux personnes ayant des problèmes cardiaques et de circulation.

#### Appareils de fitness :

N'utiliser qu'avec des vêtements secs, selon votre aptitude physique.

#### En quittant le spa :

- Ne rien oublier dans le spa
- Laisser le spa vide et propre
- Ramener avec vous serviettes, peignoirs, chaussons
- Veiller à laisser la porte d'accès fermée
- Verrouiller le portillon extérieur d'accès à la cour

